



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/520

2 octobre 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Points 12, 21, 43, 77, 70, 79, 80, 81,
02, 83, 88, **89**, 90, 137 et 143 de
l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE :

a) EXAMEN ET EVALUATION FINALS DE L'EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTION
D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE
DEVELOPPEMENT DE **L'AFRIQUE**, 1986-1990

b) PROBLEMES DES PRODUITS DE BASE AFRICAINS

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES

COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS
LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES?

RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS
DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE,
EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ET DU DEVELOPPEMENT
DANS LES **PAYS** EN DEVELOPPEMENT

COOPERATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET DIVERSIFICATION ET MODERNISATION DES ACTIVITES
PRODUCTIVES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES **ECONOMIQUE** ET SOCIAL ET
LES DOMAINES CONNEXES

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE **HUMANITAIRE**
D'URGENCE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

**Lettre datée du 1er octobre 1991, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration que les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 ont adoptée le 30 septembre 1991 lors de leur quinzième réunion annuelle, tenue au Siège de l'organisation des Nations Unies, à New York (voir l'annexe).

Au nom du Groupe des 77, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 21, 43, 77, **78**, 79, **80**, 81, 82, 03, 88, 09, 90, 137 et 143 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

**Représentant permanent du Ghana
auprès de l'Organisation des
Nations Unies**

Président du Groupe des 77 (New York)

(Signé) Kofi Nyidevu AWOONOR

ANNEXE

DECLARATION DES **MINISTRES** DES AFFAIRES ETRANGERES
DU GROUPE DES 77

1

1. Les ministres des **affaires** étrangères du Groupe des 77 ont tenu leur quinzième réunion annuelle le 30 septembre 1991 à New York.
2. Les ministres se sont félicités de l'admission **à** l'organisation des Nations Unies de la République populaire démocratique de Corée, de la **République** de Corée, des Etats fédérés de Micronésie et de la République des Iles Marshall, ainsi que de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie. L'admission de ces nouveaux membres renforce l'idéal d'universalité de l'organisation des Nations Unies.
3. Les ministres ont pris note **avec** satisfaction des résultats de **la** dixième Conférence ministérielle du Mouvement non aligné, tenue **à** Accra (Ghana) du 2 au 7 septembre 1991.
4. Les ministres se **sont félicités** de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social tenue **à** Genève les 4 et 5 juillet 1991 sur le thème des incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur **la croissance** de l'économie mondiale, en particulier sur la croissance et le développement économique des pays en développement, ainsi que sur la coopération économique internationale, et de la contribution utile que le colloque tenu **à** Alger du 4 au 6 **mai** 1991 a apportée **à** la **préparation** de cette réunion. Les ministres ont pris note avec satisfaction des assurances données par les pays développés et les institutions financières multilatérales selon lesquelles les pays en développement ne **feraient** pas les frais de l'assistance apportée aux pays d'Europe orientale.
5. Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés par la détérioration continue de la situation économique et sociale dans la plupart des pays en développement, qui est imputable dans une large mesure **à** l'environnement économique international défavorable. Les ministres ont également noté avec **préoccupation** que les politiques fiscales et monétaires inadéquates des principaux **pays** industrialisés continuent d'avoir de graves effets négatifs sur **les** perspectives de croissance et de développement des pays en développement. Ils ont demandé instamment que soit Inversée la tendance à la marginalisation des pays en développement et que soient instaurées des **conditions** propres **à** stimuler la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement.
6. Les ministres ont réaffirmé que l'évolution récente de la situation politique et **économique** internationale a renforcé leur volonté de mettre en oeuvre les buts et objectifs du Groupe des 77, tels qu'ils sont énoncés dans des déclarations ministérielles antérieures, en particulier la Déclaration de Caracas de juin 1989.

7. Les ministres se sont déclarés préoccupés de l'effort concerté qui est fait pour introduire des conditions - de caractère politique, social et économique - dans la nouvelle définition de la base de la coopération économique internationale. Ils ont souligné que le schéma de développement adopté par un pays est le produit d'un ensemble complexe de facteurs historiques, sociaux, géographiques et culturels. Chaque pays doit définir lui-même les buts, objectifs et priorités qu'il poursuit dans sa lutte pour éliminer la pauvreté et accélérer la croissance et le développement, dans le **cadre** du plein exercice de ses droits souverains. Les ministres ont souligné que la coopération internationale a pour rôle d'appuyer et de compléter les efforts que les pays en développement déploient au niveau national. **A**cet égard, les ministres ont mis en question les hypothèses sur lesquelles repose la méthodologie employée dans une publication de développement publiée récemment par un organisme des Nations Unies, qui cherche à imposer une perspective uniforme de la croissance et du développement, sans tenir compte de la diversité des pays et du caractère unique de chacun d'entre eux.

8. Les ministres; ont souligné **l'importance** et la pertinence des résolutions marquantes par lesquelles l'Assemblée générale a adopté la déclaration de sa dix-huitième session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ils ont réaffirmé qu'il était nécessaire que les pays développés fassent preuve de la volonté politique voulue pour assurer le respect effectif des engagements contenus dans ces résolutions.

9. Les ministres ont réaffirmé que dans un monde de plus en plus interdépendant, la réalisation de l'objectif d'un développement économique soutenu dans les pays en développement dépend dans une **très** large mesure d'un environnement économique international **favorable**. Ils ont émis l'opinion que le nouvel ordre économique mondial qui se dessine devrait assurer à toutes les nations des possibilités économiques plus équitables, et se caractériser par le renforcement d'un système commercial multilatéral libre, ouvert et non discriminatoire, une coordination macro-économique véritable, et une discipline fiscale permettant de créer des conditions stables propices au développement de l'économie mondiale. Dans ce contexte, la coordination des politiques macro-économiques internationales devrait être élargie pour tenir compte des préoccupations de tous les pays, en particulier des pays en développement. Cette coordination devrait avoir pour but la croissance économique et le progrès social au niveau mondial afin d'assurer une répartition équitable des fruits du progrès dans le cadre d'une économie mondiale élargie.

10. Les ministres ont considéré que le développement économique et social représente un objectif qui est également un élément essentiel pour garantir une paix et une sécurité durables. Notant les changements qui se sont produits récemment dans la situation politique internationale, ils ont souligné qu'il est devenu plus urgent que jamais d'assurer le développement économique des pays en développement si l'on veut instaurer un nouvel ordre

économique international équitable et universel. A cet égard, ils ont réaffirmé qu'il était urgent de reprendre le dialogue Nord-Sud sur une base constructive afin de promouvoir la croissance économique et le développement des pays en développement.

11. Les ministres se sont **félicités** de la proposition du **Secrétaire** général de **l'ONU** tendant à **convoquer** une conférence internationale sur le financement du développement, et ont exprimé l'espoir que cette proposition serait concrétisée au **cours** de la quarante-sixième session ordinaire de l'Assemblée **générale**.

12. **Les** ministres ont noté le **rôle** joué par l'Organisation des Nations **Unies** dans la promotion de la paix et de la sécurité et souligné qu'il fallait faire en **sorte** que les organismes **des** Nations Unies répondent mieux aux besoins, objectifs et priorités des pays en matière de développement.

13. **Les** ministres ont pris note des mesures visant **à** la réforme et **à** la **restructuration** de l'Organisation des Nations Unies dans les **domaines** économique et **social** et les domaines **connexes**; ils **ont** réaffirmé l'importance du rôle que l'Organisation joue **dans** la coopération économique internationale en favorisant le développement **des** pays en développement et décidé d'oeuvrer pour la **rendre** plus démocratique, **efficace** et **efficiente** afin de lui **permettre** de faire face **à** de nouveaux défis. Dans **toutes ses** structures intergouvernementales, l'Organisation **des** Nations Unies doit promouvoir une représentation plus équitable et équilibrée **de ses** Membres qui reflète l'augmentation de leur nombre et l'idéal d'un processus de prise de décisions plus démocratique et transparent.

14. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour de **l'Assemblée** générale des Nations Unies relatif au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence, les ministres ont souligné que les débats et les décisions prises devraient être fondés sur une définition claire des types de situations d'urgence, sur le respect des principes fondamentaux de la **souveraineté** nationale, sur la base de la demande et le consentement du pays touché, sur l'allocation de **ressources** financières nouvelles et additionnelles à cette fin, compte tenu de la structure existant dans ce domaine dans le cadre du système des Nations Unies et des résolutions **adoptées à** cet égard par l'Assemblée générale des Nations Unies. A cette fin, ils ont souligné que les pays en développement devaient faire un effort concerté pour coordonner et harmoniser leur position sur cette question.

II

15. Les ministres ont souligné que le **problème** de la dette extérieure et du **service** de la dette des pays en développement reste un obstacle majeur à la croissance économique et au développement de ces pays. Le service de cette énorme dette extérieure a absorbé des ressources dont ils avaient grandement besoin pour des investissements. **Il a également** conduit **à** une situation où le transfert net de ressources des pays en **développement** vers les pays développés est d'année en année plus important. La réponse de la communauté

internationale au problème de la dette a été sporadique, fragmentaire et inadéquate. Les ministres ont souligné que seule une solution **générale** et durable du problème de la dette **extérieure** qui tienne compte de la nécessité **de** réduire sensiblement l'encours et le service de tous les types de dettes de tous les types de pays débiteurs et qui comprenne des mesures préventives pour empêcher que le **phénomène** de l'endettement ne se propage permettrait d'alléger ce fardeau qui pèse sur le monde en développement. Faute de mesures de ce genre, les efforts déployés **par** les pays en développement pour **accélérer** leur développement seraient voués **à** l'échec et entraîneraient le risque plus grand de troubles sociaux et politiques. A cet égard, les ministres ont souligné qu'une solution durable **doit comprendre** le renforcement et la libéralisation du système commercial international qui est la source la plus importante de croissance réelle et de développement et, par conséquent, des ressources dont les pays débiteurs ont besoin pour **faire** face **à** leurs obligations financières. Ils ont également noté que les **mesures** et initiatives prises récemment pour réduire la dette constituaient une mesure importante sur la voie d'une solution durable du problème de la dette **extérieure**, et souligné qu'il fallait que des dispositions analogues soient prises en faveur de tous les pays en développement endettés. Simultanément, ils ont réaffirmé qu'il était souhaitable de chercher des idées novatrices et créatrices pour résoudre le problème de la dette extérieure dans le cadre d'une commission consultative internationale sur la dette et le développement placée sous l'égide du Secrétaire général de **l'ONU**.

16. Les ministres ont souligné le rôle essentiel pour les pays en développement de l'octroi de ressources **à** des conditions de faveur. Ils ont demandé instamment aux pays développés de s'efforcer de s'acquitter de leur engagement **d'atteindre** l'objectif convenu au plan international et consistant **à** consacrer **0,7 %** de leur PNB **à** l'aide publique au développement.

17. Les ministres ont réaffirmé que le déclin des apports de ressources, qui étaient de plus en plus rares, était très préoccupant. Dans ce contexte, ils ont noté que les apports financiers commerciaux aux pays en développement se sont pratiquement arrêtés. De plus, les **investissements** directs étrangers dans les pays en développement ont baissé, et au cours des 10 dernières années **s**, les investissements directs étrangers ont **essentielle**ment été dirigés vers la **triade** CEE, Japon et Amérique du Nord. **Si** un **grand** nombre de pays en développement ont pris **d'importantes** mesures en vue de la réforme et de la **libéralisation** de leur économie, ces efforts n'ont pas été accompagnés par une augmentation correspondante du niveau des investissements directs étrangers dans ces pays.

18. Les ministres ont réaffirmé la nécessité d'une réforme du système monétaire international actuel, qui est fondé sur le rôle dominant des grands pays développés. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par l'absence de progrès dans les efforts déployés pour **procéder** à une réforme véritable du système monétaire et financier international et le restructurer. Le Fonds monétaire international devrait **assurer** une surveillance multilatérale efficace, en particulier **sur les tendances** de la balance des paiements et les politiques d'échange des grands pays développés. Les ministres ont demandé un élargissement de la participation au processus de coordination **des** politiques **économiques** et monétaires au niveau mondial.

19. Les ministres ont réaffirmé leur conviction qu'un **système** commercial international libre, ouvert et non discriminatoire était nécessaire à la **prospérité** économique et au développement de tous les pays, en particulier **Jes** pays en développement. Ils ont noté avec préoccupation qu'en ce qui concernait les produits exportés par les pays en développement, le commerce mondial continuait d'être caractérisé par l'instabilité des marchés, **une** baisse importante et continue des prix de ces produits, un accès restreint **aux** marchés **des** pays développés, et de nouvelles **mesures** de protectionnisme, de concurrence déloyale, de subventions à la production et aux exportations par les pays développés, et dans certains cas, de fixation des prix par certaines sociétés transnationales. Les ministres sont convenus que le commerce international fonctionnera le mieux dans un environnement de croissance et de dynamisme de l'économie mondiale. **Il** faut que les politiques et mesures visent en premier lieu à arrêter les tendances négatives et à les inverser, en particulier celles qui se sont fait jour au cours des 10 dernières années. Les organisations internationales dans le domaine du commerce devraient être renforcées, afin qu'elles puissent jouer le rôle qui leur incombe dans la réalisation de ces objectifs. Le renforcement du **système** commercial exige également que soient résolues un certain nombre de questions en suspens, dont certaines présentent un intérêt particulier pour les pays en développement et sont cruciales pour le processus de développement.

20. **Les** ministres ont réaffirmé leur engagement <assurer le succès des négociations d'Uruguay dans le cadre du GATT afin d'éviter un échec dont les conséquences négatives retomberaient inmanquablement sur les pays en développement. C'est seulement si les négociations produisent rapidement des résultats équilibrés, qui ne négligent aucun élément et qui prennent pleinement en compte les intérêts de toutes les parties, en particulier les besoins et les préoccupations des pays en développement, qu'une **nouvelle** période d'expansion pourra s'ouvrir pour le monde dans son ensemble. C'est pourquoi les ministres ont invité instamment les pays **déve'oppés** à tenir les engagements pris dans la Déclaration de Punta del Este et lors des Réunions ministérielles de Montréal et de Bruxelles, et lancé un appel à tous les pays en développement pour qu'ils renforcent leur entente et leur solidarité mutuelles dans le processus de négociation d'Uruguay.

21. Les ministres ont réaffirmé le rôle important que joue la CNUCED, en raison de son caractère universel et de son mandat qui est de servir le développement, dans l'instauration de la coopération économique internationale et dans la recherche de solutions multilatérales dans **los** domaines étroitement liés des questions **monétaires** et financières, du commerce, des produits de base et du développement. Les ministres se sont déclarés préoccupés de ce que les engagements pris dans **l'Acte** final de la septième session de la CNUCED n'ont pas été tenus comme il convenait. Ils ont noté que la huitième session de la **CNUCED** qui aura lieu en Colombie, en 1992, se tiendra dans une conjoncture particulièrement complexe, qui présentera tout à la fois des perspectives nouvelles et de nouveaux défis pour ce **qui** est de faire progresser la coopération internationale pour le développement. La huitième session de la CNUCED, dont l'ordre du jour sera orienté vers le développement, sera une occasion privilégiée de rétablir un dialogue fructueux sur le

développement en tenant compte des changements politiques, économiques et techniques de portée mondiale qui sont intervenus ces dernières années et des relations étroites qui existent notamment entre le commerce, les investissements, la technique et le développement durable. Les ministres ont exprimé leur ferme espoir que **leurs** partenaires du monde développé saisiront cette occasion unique de parvenir **à des** résultats qui soient **aussi** positifs que possible et qui débouchent sur l'action. Les résultats concrets de la Conférence insuffleront une nouvelle vie au dialogue sur le développement, redonneront l'élan nécessaire à la coopération économique multilatérale et réactiveront les travaux de la CNUCED consacrés **à** la formulation de politiques aux échelons national et international. Les ministres ont réaffirmé la validité continue du mandat de la CNUCED et considéré que le **renforcement** de ses trois fonctions fondamentales - analyse globale, innovation conceptuelle, coordination des politiques; **négociations**; et assistance - jouera un rôle déterminant dans la relance du développement des pays en développement.

22. Les ministres se sont déclarés préoccupés de ce que la persistance des **problèmes** causés par la **détérioration** des **termes** de l'échange et l'accroissement du protectionnisme ont nui aux pays en développement exportateurs de produits de base. Ils ont souligné l'importance exceptionnelle que revêt le commerce international de ces produits pour l'économie mondiale et, plus particulièrement, pour le développement de la majorité **des** pays en développement. Ils ont insisté sur le fait que la communauté internationale doit soutenir les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la transformation, la commercialisation, la distribution et le transport des produits de base de façon à poursuivre la diversification et la restructuration de leurs économies,

23. Les ministres ont réaffirmé l'importance du Programme intégré pour les produits de base. **A** cet égard, ils ont noté que les programmes de développement des produits de base du Fonds commun pour les produits de base contribuent beaucoup **à** faciliter l'innovation technique, facteur indispensable dans un monde **où** le progrès rapide de la science et de la technique oblige à créer des produits de substitution et **à** faire preuve de **compétitivité**. Les ministres ont **lancé** un appel **à** tous les pays qui ont ratifié l'Accord portant création du Fonds commun pour qu'ils fassent en sorte que les deux comptes du Fonds commun deviennent pleinement opérationnels aussi rapidement que possible. Par ailleurs, ils ont prié instamment les pays qui n'ont pas encore ratifié l'Accord de revoir leur position. Les ministres ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle augmente les ressources du Fonds commun pour les produits de base.

24. Les Ministres ont fait observer que, en **termes** économiques, un seul accord international de produits est en vigueur. Les ministres **ont** demandé qu'il soit procédé sans tardar **à** la **renégociation**, à la réactivation et **à** la revitalisation, selon le cas, des accords internationaux de produits afin de renforcer les mesures de soutien des prix en faveur des pays en développement qui sont tributaires de l'exportation de ces produits.

25. Les ministres ont souligné le rôle crucial de la science et de la technique pour la promotion de la croissance économique et du développement des pays en développement. La possibilité existe d'optimiser les bienfaits de la science et de la technique à condition de promouvoir et de renforcer conjointement les capacités endogènes des pays en développement et de définir les modalités effectives de l'accès aux techniques et de leur transfert à des conditions préférentielles. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la tendance croissante à entraver la libre circulation des techniques vers les pays en développement. Ces mesures, qu'elles soient unilatérales ou multilatérales, creusent le fossé entre pays développés et pays en développement, sont contraires aux principes du libre-échange et vont à l'encontre de l'objectif fondamental qui est de promouvoir le développement des pays en développement en accroissant leur efficacité et leur compétitivité.

26. Les ministres ont noté qu'aucun progrès notable n'avait été fait dans l'application du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement adopté en 1979. A cet égard, ils ont lancé un appel à tous les pays, en particulier aux pays développés et aux institutions internationales de développement, pour qu'ils prennent sérieusement en considération la création d'un système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement tel que le prévoit le Programme d'action de Vienne.

27. Les ministres ont réaffirmé que l'alimentation et l'agriculture et, notamment, une production vivrière adéquate et la sécurité alimentaire revêtent une importance particulière pour le développement des pays en développement. Ils ont souligné la nécessité d'assurer à ces pays l'accès aux marchés dans le cadre d'une libéralisation totale des échanges agricoles ainsi que la fourniture des intrants nécessaires à la production, en prenant en considération les intérêts des pays en développement qui sont des importateurs nets de produits alimentaires. Ils ont également insisté sur le fait que l'accroissement de la production agricole des pays en développement peut constituer la base de leur essor industriel et leur permettre de diversifier leurs économies. Les ministres ont lancé un appel à la communauté internationale, en particulier à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour qu'elle suive de près l'évolution de la situation alimentaire mondiale afin de répondre de façon adéquate et en temps opportun aux besoins des pays en développement. Les ministres ont invité tous les pays donateurs à maintenir leur aide alimentaire et à accroître la part de cette aide qui est acheminée par le Programme alimentaire mondial afin de permettre à celui-ci de poursuivre ses activités d'aide au développement et d'assistance aux pays en développement qui ont des besoins alimentaires urgents. Les ministres ont réaffirmé que le droit à l'alimentation était un droit de l'homme universel qui doit être garanti à tous les individus et que l'alimentation ne doit pas être un moyen de pression politique.

28. Les ministres ont réaffirmé le rôle vital d'un approvisionnement adéquat en énergie pour l'accélération de la croissance et du développement des pays en développement. Les ministres ont lancé un appel à tous les pays pour qu'ils aident les pays en développement à mettre en valeur leurs ressources

énergétiques. La communauté internationale devrait examiner les moyens de surmonter les effets négatifs des fluctuations des prix de l'énergie sur les pays en **développement**. Il est indispensable, compte tenu de leur importance cruciale pour tous les pays, de mettre en valeur des sources nouvelles et renouvelables d'énergie conformément aux objectifs du Programme d'action de Nairobi.

29. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par la détérioration **continue** de la situation économique et sociale des pays les moins avancés. Ils ont noté en outre que la plupart de ces pays ont enregistré, ces 10 dernières années, des taux de croissance négatifs et que l'aide au développement qu'ils ont reçue de la communauté internationale a été insuffisante pour leur permettre d'exécuter leurs programmes de développement et de restructuration économique, ce qui leur a **été** préjudiciable. Les ministres ont exprimé leur reconnaissance aux nombreux pays, développés et autres, ainsi qu'aux organisations internationales qui ont aidé à remédier à la situation particulièrement grave des pays les moins avancés de la région **subsaharienne** et ils ont souligné la nécessité de poursuivre et d'élargir cet effort. Se référant aux domaines dans lesquels les pays les moins avancés sont particulièrement vulnérables, les ministres ont réaffirmé les besoins particuliers de ces pays et demandé la pleine application du Programme d'action pour les années **90** en faveur des pays les moins avancés ainsi que la mise en oeuvre d'autres mesures concrètes dans des domaines spécifiques jugés importants pour une reprise durable de la croissance et du développement de ces pays.

30. Les ministres ont réaffirmé que l'homme est au centre de toutes les activités de développement et que la mise en valeur des ressources humaines est le **moyen** essentiel d'atteindre les buts du **développement** économique et social. Ils ont demandé instamment que la mise en **valeur** des ressources humaines fasse l'objet d'une approche globale, bien conçue et intégrée, qui prenne en compte des domaines tels que la santé, la nutrition, l'éducation et la formation ainsi que la création de nouvelles possibilités d'emploi. Cette mise en valeur devrait être conçue de manière à **développer** pleinement les capacités, les compétences et l'aptitude à **l'autosuffisance** de façon à répondre aux besoins croissants en main-d'oeuvre des pays **en** développement.

31. Les ministres ont souligné combien il était important que les pays **en** développement atteignent un niveau adéquat d'industrialisation, celle-ci étant l'un des principaux *moyens* de relancer la croissance économique et le développement de ces pays. Ils ont signalé la nécessité de fournir à ceux-ci une assistance adéquate aux différents stades de leur industrialisation. Ils ont fait remarquer que les pays **en** développement étaient **loin** d'atteindre l'objectif **fixé** à la Conférence de Lima, à savoir 25 % de la valeur ajoutée au titre de la production manufacturière mondiale. Ils ont demandé l'application du principe de l'avantage comparatif qui vise à l'élimination progressive des installations industrielles des pays développés dans les domaines où les industries des pays en développement sont plus **rentables** et, à cette fin, ils ont invité les pays développés à abroger les mesures protectionnistes qu'ils ont prises pour soutenir leurs **industries** non compétitives.

32. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la détérioration continue de la situation économique dans la plupart des pays africains. Ils ont noté que la dépendance de l'Afrique à l'égard d'un petit nombre de produits de base pour ses recettes d'exportation, la détérioration des termes de l'échange de ces produits et le fardeau de plus en plus grand de la dette ont créé un cercle vicieux dont l'Afrique a beaucoup de **mal à** sortir. La dette **extérieure** de l'Afrique a considérablement augmenté depuis 1982 et dépasse actuellement 270 milliards de dollars. **Les** ministres ont appelé l'attention de la communauté internationale sur le fait que, cinq ans après l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique par l'Assemblée générale des Nations Unies, la crise économique que traversent actuellement les pays africains ne paraît guère s'être modifiée. Etant donné la situation économique critique **en** Afrique, les ministres ont lancé un appel à la communauté internationale pour **qu'elle** appuie comme il convient l'exécution d'un nouveau **programme** de coopération économique internationale avec l'Afrique dans les années 90, de façon à assurer la transformation accélérée, l'intégration et la croissance des économies africaines, programme qui comporterait des objectifs mesurables, à atteindre dans des délais précis et selon des critères préétablis, afin d'en faciliter le suivi.

33. Les ministres ont rappelé toutes les décisions antérieures du Groupe des 77 relatives aux pays en développement sans littoral et ont noté avec préoccupation que les **mesures** prises à ce jour ne permettent pas à ces derniers de traiter les graves problèmes auxquels ils sont confrontés. Ils ont réaffirmé la nécessité de se pencher sur les problèmes particuliers de ces **pays**, notamment sur les moyens de réduire les coûts de leur accès à la mer et aux marchés mondiaux. Ils ont souligné la nécessité pour la communauté internationale de contribuer à améliorer la qualité, l'efficacité et la fiabilité des moyens de transport, de diversifier leurs économies et d'accroître les ressources financières et la coopération technique afin de promouvoir les activités **susment nnées**. A cet égard, ils ont également souligné la nécessité et l'importance de la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit.

34. Les ministres ont reconnu les problèmes aigus auxquels se heurtent les pays en développement insulaires du fait de l'exiguïté de leur territoire, de l'isolement, de leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, de l'insuffisance des moyens de communication et de transport, de l'éloignement des principaux marchés, de l'épuisement des ressources non renouvelables et de la pénurie de personnel administratif. Ils ont noté que les problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement insulaires et l'incidence de plus en plus grande des catastrophes naturelles retardaient leur croissance et les rendaient plus vulnérables aux fluctuations de l'économie mondiale. Ils ont donc souligné que la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et les organismes des Nations Unies, devaient se pencher sur les problèmes particuliers des pays en **développement** insulaires.

35. Les ministres ont réaffirmé les principes d'universalité, de multilatéralisme, de participation volontaire, de neutralité, de non-conditionnalité et de souplesse dans la satisfaction des besoins des pays en **développement** en matière de coopération technique. Ils ont souligné à quel point il importait de répondre aux besoins en ressources croissants des pays en développement pour l'exécution des activités opérationnelles de développement. Ils ont fait valoir que, pour ce faire, il fallait, d'urgence, **accroître** sensiblement, en termes réels, le montant global des ressources allouées au titre des activités opérationnelles de développement **menées** par les organismes des Nations Unies, et ce, à titre permanent et selon un calendrier certain, sans perdre de vue les besoins particuliers des pays les moins avancés. Ils ont ajouté que les pays en développement devaient assumer l'entière responsabilité de l'exécution **les** projets financés par les **organismes** des Nations Unies, de manière à permettre que **les** projets soient gérés comme un tout, à renforcer les capacités nationales et à faire en sorte que les projets soient viables à long terme et aient un impact certain sur le processus de développement. A cet égard, il faudrait accorder aux pays en développement plus de latitude dans le choix des agents d'exécution. En outre, les ministres ont souligné que les pays en développement étaient seuls responsables de **la** programmation des **activités** opérationnelles **conformément à** leurs priorités, **objectifs**, plans et stratégies nationaux de **développement**. Ils ont insisté sur la nécessité d'appliquer pleinement la résolution **44/211** de l'Assemblée générale.

36. Les ministres ont noté que l'accroissement rapide de la population que **connaissent** les pays en développement pouvait faire obstacle **à leurs** efforts de développement. La communauté internationale devait appuyer les politiques et programmes nationaux de tous les pays, en particulier des pays en développement, en respectant leur droit souverain de formuler, d'adopter et d'appliquer leurs propres politiques démographiques, en fonction de leur culture, de leurs valeurs et de leurs traditions ainsi que de leurs situations **sociale**, économique et politique. La valorisation des ressources humaines et **la** création d'emplois devaient aller de pair avec l'application de ces programmes. A cet égard, les ministres se sont félicités de la convocation en 1994 de la Conférence internationale sur la population et le développement.

37. Les ministres ont noté avec une grande préoccupation le refus d'Israël de se conformer aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies lui enjoignant de mettre un terme **à** l'occupation des territoires arabes de Palestine, du Golan syrien et de certaines parties du Sud-Liban, ainsi que la poursuite des implantations israéliennes dans ces territoires et l'installation de nouveaux immigrants juifs, ce qui privait la population autochtone de ses terres et de sa souveraineté sur ses ressources naturelles, faisant ainsi obstacle **à** son développement économique et social **et** au processus de paix **engagé** au Moyen-Orient. A cet égard, les ministres ont affirmé qu'il fallait d'urgence mettre un terme **à** cette occupation. Prenant en considération l'évolution de la question du Moyen-Orient enregistrée récemment, ils ont demandé l'arrêt de ces implantations et le démantèlement des colonies de tous les territoires arabes occupés.

38. Les **ministres** ont pris acte de **l'évolution** de la situation en Afrique du Sud qui a abouti, **à** ce jour, à l'abolition de certaines des principales lois **régissant** l'apartheid. Prenant en considération les efforts déployés pour mettre **un** terme **à** la violence qui sévit en Afrique du Sud, ils ont demandé que soient prises de nouvelles initiatives pour remédier au caractère non démocratique de la constitution en vigueur. A cet égard, ils se sont associés **à** la proposition tendant **à** accélérer le processus de négociation grâce **à** l'adoption de mesures intérimaires qui permettent d'assurer la transition vers une Afrique du Sud démocratique et de convoquer une assemblée constituante démocratiquement élue **chargée** d'élaborer une nouvelle constitution. Les ministres, notant que les changements enregistrés jusqu'à présent ne sont ni profonds ni irréversibles, ont en outre souligné la nécessité de continuer **à** faire pression **sur** l'Afrique du Sud afin de hâter le début de véritables négociations. Ils ont également demandé la poursuite de **l'assistance** aux forces démocratiques sud-africaines.

39. Les ministres ont invité la communauté internationale à adopter d'urgence des dispositions permettant d'abolir les mesures de coercition **économique**, en particulier contre les pays en développement, qui constituent un moyen pour un Etat d'imposer par **la force sa** volonté **à** un autre Etat - tendance qui persiste et revêt de nouvelles formes comme le montrent les blocus et embargos décrétés contre les pays en développement, et le gel de leurs avoirs. **Les** ministres ont relevé que ces **mesures** coercitives n'ont pas été autorisées par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies.

40. Les ministres appuient la résolution **13/2** que la Commission des établissements humains a adoptée **à** sa treizième session et que le Conseil économique et social a fait sienne à sa seconde session ordinaire de 1991, et considèrent qu'il est des plus opportuns d'organiser, en 1997 **peut-être**, une Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (**HABITAT II**) afin d'examiner les politiques **passées** et de dégager une stratégie et des principes directeurs pour une action future. **La** planification et le développement des établissements humains peut grandement accroître le développement social et économique, contribuant par **là à** atténuer la pauvreté et **à** promouvoir un développement durable.

41. Dans le cadre de la restructuration et de la revitalisation de l'organisation des Nations Unies dans les domaines **économique**, social et domaines apparentés, les ministres se sont félicités de la création du nouveau Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et ont souhaité que ce programme soit renforcé.

42. Les ministres ont réaffirmé l'importance des questions sociales dans le cadre du **système** des Nations Unies. Ils ont souligné la nécessité pour les pays en développement de s'efforcer de coordonner et d'harmoniser leurs positions dans ce domaine. A cet égard, les ministres ont accueilli avec satisfaction l'idée de convoquer un **sommet** mondial **consacré au développement** social.

III

43. Les ministres ont souligné l'importance historique de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1992. La tenue de cette **conférence a fait** naître l'espoir, en particulier dans les pays en développement, que les questions relatives à l'environnement et au développement seront abordées de manière intégrée, et que tous les habitants de la planète pourront jouir durablement d'un certain mode de vie dans un environnement propre, **sûr** et sain.

44. Les ministres ont à nouveau souscrit aux dispositions - engagements, principes et objectifs - de la résolution **44/228** de l'Assemblée **générale** et souligné qu'elles devaient trouver leur expression **dans** les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ils ont réaffirmé que la coopération internationale devait appuyer et compléter les politiques et les efforts des pays en développement pour assurer un **développement** durable. Toute participation effective des pays en développement à l'action internationale en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dépendait de la revitalisation de leur croissance et de leur développement.

45. Les ministres ont insisté sur les menaces que faisaient subir à l'environnement les modes de production et de consommation non viables des pays développés. Ces derniers ont la responsabilité principale de la dégradation de l'environnement et doivent donc prendre les mesures correctives qui s'imposent.

46. A cet égard, les ministres ont fait valoir que, pour être en mesure de s'attaquer **aux** problèmes d'environnement, les pays en développement devaient disposer de ressources financières nouvelles et supplémentaires et bénéficier du transfert de techniques sans danger pour **l'environnement** à des conditions préférentielles et non commerciales.

47. Les ministres ont souligné l'importance des dernières étapes du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en particulier PREPCOM IV, qui doit permettre de prendre des décisions définitives sur toutes les **recommandations** à présenter à la Conférence. Ils ont exprimé l'espoir que la Conférence aboutirait à l'adoption d'une déclaration de principes, d'un programme d'action, d'une convention-cadre sur les changements climatiques, d'une convention sur la diversité biologique et de propositions concernant les arrangements institutionnels à prendre qui soient équilibrés et répondent aux attentes qu'elle avait suscitées, en particulier dans les pays en développement.

48. Les ministres ont **souligné** que, malgré les **efforts** déployés par les pays en développement pour **promouvoir** entre eux la coopération économique et technique, il fallait poursuivre avec plus de force la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de Caracas en matière de coopération technique entre pays en développement. A cet égard, ils ont invité les pays donateurs et les organismes des Nations Unies à appuyer ces

efforts dans tous leurs programmes afin de renforcer l'autonomie collective **des pays en développement**. Ils ont également souligné l'importance d'examiner d'urgence l'application des **recommandations** figurant dans le rapport de la Commission du Sud intitulé "Challenge to the **South**".

49. Les ministres ont pris note du report de la huitième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination **sur la coopération** technique entre pays en développement qui devait **avoir** lieu en septembre 1991. A cet égard, les ministres ont prié le Président du Groupe des 77 **à** New York d'engager immédiatement les consultations nécessaires avec les Etats Membres afin de trouver un pays hôte pour la réunion. Au cas **où** aucun pays n'aurait **offert** d'accueillir **la** réunion **à** la fin du mois d'avril 1992, le Président du Groupe des 77 prendrait alors les mesures nécessaires pour la convocation de la réunion **à** une date appropriée, de préférence en août 1992, au siège de l'une des commissions régionales ou **à** **New York**.